

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) :

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Demande de subvention au titre du contrat de ruralité - Travaux d'éclairage public sur la RD 910 Entrée sud de la commune des Ormes

Le conseil municipal des Ormes a décidé de faire des travaux d'éclairage public sur la RD 910 à l'entrée sud de la commune dont les objectifs principaux sont de renforcer la sécurité routière et l'éclairage des carrefours dangereux, d'améliorer l'éclairage par la mise en place de lanternes nouvelle génération et de baisser le coût de consommation par l'usage d'ampoules LED.

Le bureau doit maintenant se prononcer sur le soutien qu'il désire apporter à l'opération de la commune des Ormes ainsi que sur les modalités de financement de cette opération.

* * * * *

VU la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

VU le contrat de ruralité 2017-2020 de Grand Châtellerault signé le 30 juin 2017

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT l'intérêt majeur pour le territoire communautaire et ses communes de pouvoir solliciter les crédits de l'État affectés aux opérations en faveur de la ruralité, dans un souci d'une offre de qualité à toute la population,

CONSIDÉRANT le contrat de ruralité et en particulier la fiche page 36 de l'annexe concernant le projet de la commune des Ormes et correspondant à l'axe 5 « la transition écologique et énergétique : biodiversité, économie de l'énergie, environnement et paysages. »

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 mars 2018

n°4

page 2/2

- de soutenir le dossier des travaux d'éclairage public sur la RD 910 à l'entrée sud de la commune des Ormes dans la cadre du contrat de ruralité
- d'approuver le plan de financement suivant : coût total 85 080 euros HT

DETR	25 524
Contrat de ruralité	42 540
Autofinancement communal	17 016
Total des recettes	85 080

Travaux	85 080
Total des dépenses	85 080

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 21/03/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER